

Questions de priorité Questions de dignité Le 7^e débat Autonomie

L'ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT

Bilan et prospective	2
Le Baromètre Autonomie OCIRP	3
La loi en résumé	4
Anticiper, adapter et accompagner	5
Le débat Autonomie depuis 2008	6
L'OCIRP en quelques mots	7

➔ L'ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT

**Matinée-débat du mardi 10 mars 2015 de 8 h 30 à 14 h 00,
à la Cinémathèque française, 51 rue de Bercy (Paris 12^e).**

Au programme : les propositions des acteurs de la protection sociale pour une meilleure prise en charge de la situation de perte d'autonomie, les résultats du baromètre annuel et les réflexions d'anciens ministres, Michèle Delaunay, et Xavier Bertrand.

- 9 h 00** Ouverture du débat par **Bernard Devy**, président de l'OCIRP.
- 9 h 10** Introduction par **Laurence Rossignol**, secrétaire d'État chargée de la Famille, des Personnes âgées et de l'Autonomie, auprès de la ministre des Affaires sociales et de la Santé.
- 9 h 20** Présentation de l'édition 2014 du *Baromètre Autonomie OCIRP*, commenté par **Laurence Rossignol**.
- 9 h 35** Première table ronde : bilan, défi, prospective sur la perte d'autonomie en France avec la participation de deux anciens ministres : **Michèle Delaunay** et **Xavier Bertrand**.
- 11 h 15** Extrait du film *Avancer en âge ensemble, le sens de la vie* — **Patrick Gohet**, adjoint au Défenseur des droits, en charge de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité. Film réalisé par **Olivier Le Mab** sur la situation des personnes handicapées vieillissantes.
- 11 h 45** Seconde table ronde : prospective et propositions concrètes par les groupes de protection sociale et la Mutualité.
- 12 h 45** Clôture par **Michel Keller**, vice-président de l'OCIRP.

Retrouvez toutes les informations concernant les débats précédents sur ocirp.fr et l'actualité en ligne sur la perte d'autonomie sur scoop.it/t/ocirp-dependance-autonomie

➔ CHIFFRES-CLÉS

Le Baromètre Autonomie OCIRP est la seule étude mesurant, depuis 2007, la perception de la perte d'autonomie par les différentes populations concernées : particuliers, salariés, délégués syndicaux et membres des directions des ressources humaines.

Cette année, en plus des questions récurrentes qui permettent d'identifier les grandes tendances (niveau d'information, vie quotidienne, financement, rôle de l'entreprise et de la branche, contrats, Silver économie), le Baromètre Autonomie OCIRP 2014 a interrogé les Français sur les mesures phares du projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement, actuellement en discussion devant le Parlement et sur les réformes restant à mettre en œuvre.

MÉTHODOLOGIE : en moyenne non pondérée sur les quatre populations interrogées (1 007 particuliers, 300 salariés, 150 DRH, 150 délégués syndicaux) - Période du 12 novembre 2014 au 23 décembre 2014 - Administration des questionnaires par téléphone sous forme d'entretiens de 15 minutes.

- **Des populations peu informées** : **73,4 %** des personnes interrogées ne connaissent pas le coût mensuel de la perte d'autonomie.
- **La famille ne peut pas tout faire** : seulement **53,8 %** pensent que la famille peut aider au quotidien.
- **Le maintien à domicile plébiscité** à **78,7 %**.
- **Le contrat collectif** (dans le cadre du contrat de travail) **est privilégié** par rapport au contrat individuel ou les autres formes de solidarité par toutes les populations sauf les DRH (avec un score moyen de **36,5 %**).
- **Pour un financement mixte** : **59,9 %** penchent pour un financement associant solidarité nationale et assurance complémentaire.
- **Un besoin non satisfait** : **85 %** pensent qu'il faut se prémunir, mais **71,4 %** estiment ne pas être couvert financièrement contre la perte d'autonomie.
- **L'assurance perte d'autonomie est perçue comme une solution** par **65,4 %** des répondants.
- **Le complément au financement** de la perte d'autonomie **est du ressort de l'entreprise** à **64,5 %** et les branches professionnelles ont un rôle à jouer pour **53,7 %** des personnes interrogées.
- **La perte d'autonomie doit trouver une réponse collective** plutôt qu'individuelle pour **68,2 %** des personnes interrogées.
- **Les principales mesures du projet de loi sur le vieillissement sont largement approuvées** (à **70 % et plus**).
- Près de **80 %** des personnes interrogées estiment cependant qu'**une réforme pérenne du financement de la perte d'autonomie est nécessaire avant 2017**.

L'ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT : LE PROJET DE LOI AU CŒUR DU DÉBAT DE L'UNION-OCIRP

Le projet de loi sur vise à mieux anticiper le risque de perte d'autonomie, adapter les politiques publiques et améliorer la prise en charge des personnes âgées en manque d'autonomie. En discussion au Parlement en mars, il sera mis en œuvre en 2016.

A comme « Anticiper » (185 M d'€/an)

- Faire du domicile un atout de prévention : création d'une aide publique permettant l'accès aux technologies nouvelles (domotique, numérique, téléassistance) pour les personnes âgées à faibles revenus.
- Dynamiser la prévention individuelle et collective : dispositif individualisé de prévention pour tous les retraités, actions de prévention individuelles et collectives, ateliers de prévention, plan de lutte contre la sur-médication des personnes âgées.
- Lutter contre le suicide des personnes âgées.
- Agir contre l'isolement des personnes âgées : mobilisation nationale.

A comme « Adapter » (84 M d'€ sur 2 ans)

- Adapter 80 000 logements d'ici 2017 (extension des aides, développement du microcrédit, crédit d'impôt).
- Développer le logement intermédiaire : forfait autonomie (40 M d'€ annuels) pour les actions non médicales de prévention et d'animation et aide à l'investissement pour les travaux de réhabilitation dans les résidences autonomie.
- Prendre en compte le défi démographique dans l'aménagement des villes et des territoires.
- Reconnaître l'engagement citoyen des âgés et développer les échanges intergénérationnels.

A comme « Accompagner » (460 M d'€/an)

- Réforme de l'aide personnalisée à l'autonomie (APA) à domicile : augmentation du nombre d'heures d'aide et réduction du ticket modérateur.
- Soutien aux aidants « aide au répit » (enveloppe annuelle par aidé pouvant aller jusqu'à 500 €) et financement d'un dispositif d'urgence en cas d'hospitalisation de l'aidant.
- Réaffirmation des droits et libertés des âgés, renforcer la participation des âgés, améliorer l'information et l'accès aux droits.
- Soutien aux métiers de l'autonomie et à la Silver économie.

➔ CHIFFRES-CLÉS DE LA PERTE D'AUTONOMIE EN FRANCE

Les aidés

- En 2012 on dénombre 1,2 million de personnes âgées dépendantes (groupes GIR 1 à 4) selon le ministère des Affaires sociales. Il s'agit des bénéficiaires de l'APA (60 % vivent à domicile, 40 % en établissement).
- L'âge moyen de perte d'autonomie est de 83 ans.
- En 2060, les prévisions tablent sur deux fois plus de personnes dépendantes (entre 1,9 million et 2,7 millions de dépendants selon le scénario retenu pour l'évolution de l'espérance de vie – Source : INED).

Les aidants

- 8,3 millions d'aidants familiaux et professionnels de 16 ans et + en France (DREES – HSA 2008). Ils ont en moyenne 60 ans et 60 % des proches aidants sont des femmes.
- 47 % exercent une activité (4 millions d'aidants actifs).
- 62 % des aidants sont les conjoints (ascendants : 21 %).
- 50 % des aidants vivent avec leur proche.
- Dans 50 % des cas, l'aide à la vie quotidienne repose sur le(s) seul(s) aidant(s).

Les dépenses

- Étude *Économie et Statistiques*, Insee, février 2015 : « Les besoins de financement du risque dépendance seront, selon toute vraisemblance, supérieurs à ceux du risque retraite après 2050 ».
- En 2010, les dépenses annuelles totales liées à la perte d'autonomie s'élèvent à 34 Mds d'€, dont 24 Mds de dépenses publiques (État, collectivités territoriales et Sécurité sociale) et 10 Mds de dépenses privées (dont 80 % des dépenses d'hébergement).

À savoir

- Le maintien à domicile pour un proche en perte d'autonomie est plébiscité à plus de 75 % par les répondants du *Baromètre OCIRP* depuis 2007 (source : OCIRP).
- Le cout en établissement est d'environ 2 800 €/mois en moyenne avec un reste à charge estimé à 1 412 €/mois (Source : Observatoire EHPAD KPMG 2012). Le coût du maintien à domicile est estimé à 1 800 €/mois (Sources : DREES) avec un reste à charge d'environ 1 000 € (après déduction de l'APA).
- En 2010, selon la Fédération française des sociétés d'assurance (FFSA), 5,5 millions d'individus sont couverts par un contrat perte d'autonomie par le biais d'une institution de prévoyance, d'une mutuelle ou d'une compagnie d'assurance.

➔ UN DÉBAT INITIÉ PAR L'OCIRP, UNION D'ORGANISMES DE PRÉVOYANCE

On constate depuis plusieurs années l'émergence d'un besoin d'accompagnement sur mesure et personnalisé des familles tout en préservant la vie de l'aidant et en accompagnant la personne aidée. C'est pour trouver des solutions que l'OCIRP s'est donné pour objectif d'impulser une réflexion commune des groupes de protection sociale et des parties prenantes politiques pour faire face à la perte d'autonomie demain.

Au-delà de la prise en charge par les pouvoirs publics, les assureurs complémentaires ont un rôle à jouer. Le premier débat en 2008 portait sur la prise en charge de la dépendance, déclarée « 5^e risque de protection sociale » par le Gouvernement de l'époque. Les débats suivants, partant de l'état des lieux de la perte d'autonomie en France, abordaient le « Droit universel d'aide à l'autonomie ».

C'est en 2012 que l'OCIRP a proposé une cartographie des acteurs de la dépendance dévoilée lors d'une conférence de presse. Une approche originale reposant sur un travail de synthèse tenant compte du positionnement des acteurs de la dépendance (assureurs, lobbies, associations, fédérations, partis politiques) sur les thèmes de convergence que sont l'assurance individuelle et collective, la fiscalité, la gouvernance, la prévention, etc.

En 2013, deux temps forts ont rythmé le débat. D'abord, les actions concrètes d'accompagnement, tout au long de la vie que mettent en œuvre les groupes de protection sociale membres de l'OCIRP. Ensuite, les experts des politiques françaises, européennes et internationales ont exposé des solutions duplicables à la France.

Ce début 2015, un projet de loi est de retour dans le débat politique et social. C'est pourquoi le 7^e débat de l'OCIRP et ses partenaires, le 10 mars 2015, est consacré à l'avancée en âge et la prise en charge par les pouvoirs publics de la perte d'autonomie ainsi que le rôle complémentaire des assureurs.

L'OCIRP, ASSUREUR À VOCATION SOCIALE, PROTÈGE LA FAMILLE FACE AUX RISQUES DE LA VIE

Parce que le deuil, l'orphelinage, la perte d'autonomie et le handicap sont des situations de vie qui doivent être prises en charge toujours mieux, l'OCIRP – au service des organismes de prévoyance – imagine, coordonne et met au point, depuis près de 50 ans, des contributions et des expertises utiles à tous les acteurs, et des produits adaptés, pour que chaque famille puisse être aidée pour faire face.

Six millions de garanties de prévoyance assurent les salariés dans le cadre de contrats collectifs d'entreprises ou de branches professionnelles. Elles se traduisent par le versement de rentes et d'un accompagnement social adapté. Les garanties de prévoyance proposées par l'OCIRP assurent les salariés dans le cadre d'un contrat collectif d'entreprise ou d'une branche professionnelle.

Dans le prolongement de sa mission, l'OCIRP a choisi de s'inscrire dans une démarche de responsabilité sociale et de s'engager dans des missions d'intérêt général. Fondée en 2004 l'association Dialogue & Solidarité, offre

un accompagnement spécifique aux veuves et veufs, dans la continuité de la garantie veuvage qu'il propose. En 2009, il crée la Fondation d'entreprise — Au cœur de la famille, qui soutient les orphelins et leurs familles. Depuis quelques années, l'OCIRP, les groupes de protection sociale et la Mutualité française organisent le débat autonomie, une matinée d'échanges en partenariat avec France Info et *Le Monde*. Enfin avec le Prix Acteurs Économiques & Handicap, l'OCIRP se place dans une démarche citoyenne qui valorise les actions innovantes en faveur des personnes en situation de handicap pour faciliter leur insertion dans la société.

Pour en savoir plus : ocirp.fr

L'OCIRP en chiffres

Près de 6 000 000 de garanties assurent les salariés et leur famille en cas de décès ou de dépendance ;

1 300 000 entreprises adhérentes ;

120 branches professionnelles désignent l'OCIRP ;

Plus de 26 000 bénéficiaires de rentes versées par l'OCIRP.

7^e DÉBAT AUTONOMIE

Les partenaires du débat Autonomie



Partenaires média

Le Monde



Avec le soutien du



CONTACTS PRESSE

Adjointe en charge de la communication et des relations presse de l'OCIRP

Anne Saulnier — 01 44 56 23 14 — 06 77 62 55 05 — saulnier@ocirp.fr

KBZ Corporate

Sandra Tricot — 06 65 85 85 65 — stricot@kbzcorporate.com

Patricia Pascal — 06 07 42 07 58 — ppascal1005@gmail.com

POUR EN SAVOIR PLUS

Internet : ocirp.fr

Twitter : twitter.com/OCIRP

Scoop.it! : scoop.it/u/ocirp



OCIRP
unis par excellence